

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL414

présenté par
M. Gosselin, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« les mots : “371-2 du code civil,” »

les mots :

« la première occurrence du mot : « enfant » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel